

ANNEXE 2 : SECTEURS AFFECTES PAR LE BRUIT

Commune de FONTENAY TRESIGNY	Délimitation du tronçon						
Nom de l'infrastructure	PR Début	Abscisse Début	PR Fin	Abscisse Fin	Catégorie de l'infrastructure	Largeur des secteurs affectés par le bruit (m)	Type de tissu (rue en "U" si renseigné sinon tissu ouvert)
Nationale 4	20	+ 700	26	+ 790	2	250	
Nationale 36	45	+ 770	51	+ 540	3	100	

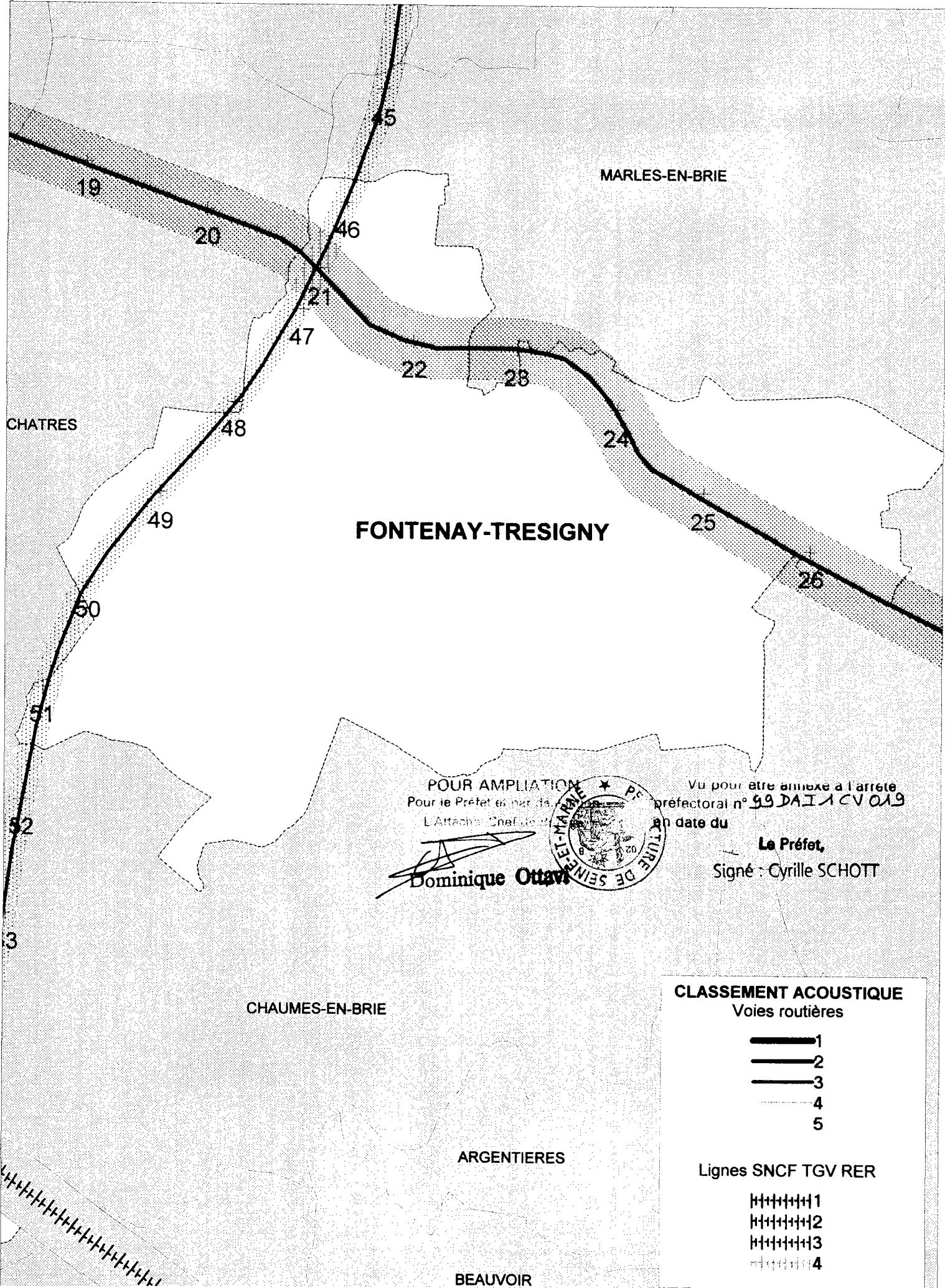
POUR AMPLIATION
Pour le Préfet de la Seine-Saint-Denis
L'Attaché, Chef de Service

Dominique Ottaviani



Vu pour être annexé à l'arrêté
préfectoral n° 39 DAI A CV019
en date du 15 FÉV 1988
Le Préfet.

Signé : Cyrille SCHOTT



POUR AMPLIATION
 Pour le Préfet en par de
 L'Attaché Chef de

Dominique Ottavi
 Dominique Ottavi



Vu pour être annexé à l'arrêté
 préfectoral n° 99 DAI 1 CV 019
 en date du

Le Préfet,
 Signé : Cyrille SCHOTT

CLASSEMENT ACOUSTIQUE

Voies routières

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5

Lignes SNCF TGV RER

- 1
- 2
- 3
- 4

ARGENTIERES

BEAUVOIR